

**ENTENTE UNIVERSITÉ LAVAL – COLLÈGE MAISONNEUVE
DEC-BAC EN INFORMATIQUE**

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE :

LE COLLÈGE MAISONNEUVE

Dont le siège social est situé au 3800, rue Sherbrooke Est, ici agissant et représenté par la Directrice des études;

ET

L'UNIVERSITÉ LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Québec ici agissant et représentée par le Doyen de la Faculté des sciences et de génie de l'Université et le Directeur général du premier cycle;

1. OBJET DE L'ENTENTE

- 1.1 La présente entente a pour but de préciser les obligations respectives et réciproques de l'Université Laval et du Collège Maisonneuve relativement au programme de formation en Techniques de l'informatique, voie **gestion de réseaux informatiques**, plus Baccalauréat en informatique (ci-après appelé DEC-BAC en informatique) dont le démarrage se fera à compter de la session **d'automne 2006** inclusivement et qui adoptera le format de 3 années d'études collégiales et de 2 années d'études universitaires.
- 1.2 Offrir aux étudiants un programme de formation collégiale et universitaire qui se distingue par une continuité dans la séquence des cours suivis et l'élimination des cours répétitifs.
- 1.3 Permettre aux étudiants d'accéder au marché du travail en détenant :
- . un diplôme d'études collégiales en Techniques de l'informatique, voie gestion de réseaux informatiques, après la troisième année d'études;
 - . un Baccalauréat en informatique émis par l'Université Laval après la cinquième année d'études.

2. ÉQUIVALENCES RECONNUES POUR LE DEC-BAC (Programme 420.AC)

On reconnaît donc aux finissants du DEC participant au programme DEC-BAC les cours suivants (30 crédits) :

IFT-17582	Algorithmique et programmation (4)
IFT-17583	Structure interne des ordinateurs (4)
COM-21573	Ingénierie, design et communication (3)
IFT-19022	Modèles et langages des bases de données (3)
IFT-14165	Téléinformatique (3)
IFT-10544	Systèmes d'exploitation (3)
IFT-15755	Gestion de fichiers (3)
IFT-19946	Programmation orientée-objet (3)
IFT-21109	Laboratoire d'Internet (3)
IFT-21457	Stage en entreprise I (0)
IFT-22260	Séminaire de stage en entreprise I (1)

Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique sans aucune intention discriminatoire et uniquement dans le but de faciliter la lecture.

Notes :

1. Les étudiants qui souhaitent obtenir le diplôme de baccalauréat en informatique avec le **Profil coopératif** devront effectuer obligatoirement 2 stages dans le cadre de leur programme universitaire et donc renoncer à la reconnaissance du premier stage (IFT-21457) et du premier séminaire associé (IFT-22260) tel qu'indiqué ci-dessus. La reconnaissance totale d'acquis serait alors de 28 crédits au lieu de 29.
2. La reconnaissance du premier stage (IFT-21457) et du premier séminaire associé (IFT-22260) tel qu'indiqué ci-dessus se fera sur la base de la réussite d'un stage crédité au programme ou d'un stage réalisé dans le cadre d'un programme d'alternance travail études. L'étudiant qui n'aurait pas réalisé de stage dans le cadre de sa formation collégiale se verrait reconnaître un total d'acquis de 28 crédits au lieu de 29.